بنـــك الإســكـــان
BANQUE DE L'HABITAT

BANQUE DE L'HABITAT

Société anonyme au capital de 75.000.000 dinars divisé en 15.000.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.
Siège social : 21, Avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère - BP 242 Cedex 1080
RC: B 13 881 1996 E-mail: banquehabitat@bh.fin.tn
Tél : (71) 785 277 Télex : 14 349 Fax : (71) 784 417

La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale BB+ à long terme avec perspective d'évolution stable et B à court terme par l'agence de notation "Standard & Poor's" en date du 02/11/2006

Note d'Opération
Relative à l'Augmentation du Capital Social de la Banque de l'Habitat de 75.000.000 dinars à 90.000.000 dinars

Nombre de titres à émettre: 3 000 000 actions réparties comme suit:
2 000 000 actions nouvelles souscrites
1 000 000 actions nouvelles gratuites
Nominal: 5 dinars Prix d'émission: 15 dinars

Visa n° 07/566 du 30 avril 2007 du CMF donné en application de l'article 2 de la loi N°94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Mr Béchir CHAARI
Directeur Chargé de la Direction Centrale de la Planification et du Contrôle de Gestion
Espace Tunis, Bloc K – 5ème étage, Rue 8003 - 1073 Tunis Montplaisir
Tél : (71) 952 248
Fax : (71) 952 341
E-mail: dg.sicavbh@email.ati.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse (SIFIB-BH)
1 Rue 8000, Angle11, Av Kheireddine Pacha - 1002 Tunis
Tel : (71) 848 429
Fax : (71) 841 635
E-mail: sifib.bh@planet.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence de la Banque de l'Habitat enregistré par le CMF en date du 30 avril 2007 sous le N°07/002.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 21, Avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère, la SIFIB-BH, 1 Rue 8000, Angle11, Av Kheireddine Pacha - 1002 Tunis Belvédère, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF: www.cmf.org.tn

Avril 2007

SOMMAIRE

Flash sur l'Augmentation de Capital …….. 2

Chapitre 1. Responsables de la Note d'Opération …… 5
1.1 Responsable de la note d'opération …….. 5
1.2 Attestation du responsable de la note d'opération …… 5
1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération …….. 5
1.4 Responsable de l'information ……...……. 6

Chapitre 2. Renseignements Concernant l'Opération…… 7
2.1 Renseignements relatifs à l'émission…… 7
2.1.1 Décisions à l'origine de l'émission……..... 7
2.1.2 Caractéristiques de l'émission…….. 7
2.1.3 Emission en numéraire ……..... 7
2.1.3.1 Prix d'émission ……..... 7
2.1.3.2 Droit préférentiel de souscription …… 8
2.1.3.3 Période de souscription …… 8
2.1.3.4 Souscription publique …….. 8
2.1.3.5 Etablissements domiciliataires ……. 9
2.1.3.6 Modalités et délais de délivrance des titres ……..... 9
2.1.3.7 Mode de Placement ……. 9
2.1.3.8 But de l'émission ……... 9
2.1.4 Incorporation des réserves et attribution gratuite d'actions …….. 10
2.1.4.1 Montant …… 10
2.1.4.2 Droit d'attribution …… 10
2.1.5 Jouissance des actions nouvelles ……. 10
2.2 Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises …….... 11
2.2.1 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes …….. 11
2.2.2 Régime de négociabilité …….. 11
2.2.3 Régime fiscal applicable ……..... 11
2.3 Marché des titres…….. 11
2.3.1 Cotation en Bourse des actions anciennes ……. 11
2.3.2 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites……..... 11
2.3.3 Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites ……... 12
2.3.4 Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution…….. 12
2.4 Tribunaux compétents en cas de litiges ou modalités d'arbitrages…….. 12
2.5 Prise en Charge par la STICODEVAM…… 12

Bulletin de Souscription 13
Demande d'Attribution 15

Flash sur l'Augmentation de Capital

Montant : 15 MD

Le capital social sera porté de 75MD à 90MD, par la création et l'émission de:

- 2.000.000 actions nouvelles de nominal 5 DT à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription

- 1.000.000 actions nouvelles de nominal 5 DT à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires

1) *Augmentation de capital par souscription en numéraire*

Caractéristiques

- Montant: 10 MD
- Nombre d'actions nouvelles à souscrire: 2 000 000
- Valeur nominale de l'action: 5 DT
- Forme des actions à émettre: Nominative
- Catégorie: Ordinaire

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de quinze (15) dinars, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et dix (10) dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante:

A titre irréductible

A raison de 2 actions nouvelles pour 15 actions anciennes.
Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La BH ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.
Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de (2) actions nouvelles souscrites pour (15) actions anciennes et ce, du 28/05/2007 au 22/06/2007 inclus*.

Souscription publique

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public à partir du 27/06/2007.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Toutefois, cette date ne doit pas excéder les 3 mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le 28/08/2007.

Etablissements domiciliataires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de la Banque de l'Habitat (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 15 dinars, soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 10 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la BH Succursale Kheireddine Pacha Commerciale sous le N°14 032 032 3007 00258 5 84.

** : Les actionnaires et /ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercés ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 22/06/2007 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.*

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de 10 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel soit au plus tard le 02/07/2007.

2) Augmentation de capital par incorporation de réserves

Caractéristiques

- Montant: 5 MD
- Nombre d'actions nouvelles gratuites: 1 000 000
- Valeur nominale des actions: 5 DT
- Forme des actions gratuites: Nominative
- Catégorie: Ordinaire

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action gratuite pour 15 actions anciennes.

3) Jouissance des nouvelles actions

Les actions nouvelles souscrites (2 000 000 actions) et les actions nouvelles gratuites (1 000 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er juillet 2007.

Chapitre 1. Responsables de la Note d'Opération

1.1 Responsable de la note d'opération

Monsieur Abou Hafs Amor Najai
Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat

1.2 Attestation du responsable de la note d'opération

"A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."

Le Président Directeur Général
de la Banque de l'Habitat
Abou Hafs Amor Najai

1.3 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération.

La SIFIB-BH
Le Directeur Général
Lamine REZGUI

1.4 Responsable de l'information

Mr Béchir CHAARI
Directeur Chargé de la Direction Centrale de la Planification et du Contrôle de Gestion
Espace Tunis, Bloc K – 5ème étage, Rue 8003 - 1073 Tunis Montplaisir
Tél : (71) 952 248
Fax : (71) 952 341
E-mail: dg.sicavbh@email.ati.tn

La Notice Légale a été publiée au JORT N° 40 du 18/05/2007

Conseil du Marché Financier
VISA 07.566 du 30 AVR. 2007
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
La Présidente du Conseil du Marché Financier
Signé: Zeineb GUELLOUZ

هيئة السوق المالية
تونس
TUNIS
Conseil du Marché Financier

Chapitre 2. Renseignements Concernant l'Opération

2.1 Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1 Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat a décidé, lors de sa réunion tenue le 27/02/2007, d'augmenter le capital social de la banque de 15 MD pour le porter de 75 MD à 90 MD et a arrêté les conditions et les caractéristiques de cette opération telles que définies ci-après.

Elle a décidé également, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital d'offrir les actions non souscrites au public.

2.1.2 Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 15 MD réparti comme suit:

- 10 MD par souscription en numéraire et par émission de 2 000 000 actions nouvelles.
- 5 MD par incorporation de réserves et par émission de 1 000 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1.3 Emission en numéraire

Le capital social sera augmenté de 10 MD par la création de 2 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

2.1.3.1 Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 15 dinars l'action soit 5 dinars de valeur nominale et 10 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées de la totalité du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

2.1.3.2 Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 2 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante:

A titre irréductible

A raison de 2 actions nouvelles pour 15 actions anciennes.
Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La BH ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.
Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.1.3.3 Période de souscription

La souscription aux 2 000 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 28/05/2007 au 22/06/2007 inclus*.

2.1.3.4 Souscription publique

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public à partir du 27/06/2007.

** : Les actionnaires et /ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercés ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 22/06/2007 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.*

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Toutefois, cette date ne doit pas excéder les 3 mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le 28/08/2007.

En tout état de cause, si le nombre des actions non souscrites représente moins de 5% de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant de la souscription.

2.1.3.5 Etablissements domiciliataires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de la Banque de l'Habitat (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 15 dinars, soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 10 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la BH Succursale Kheireddine Pacha Commerciale sous le N°14 032 032 3007 00258 5 84.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de 10 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel soit au plus tard le 02/07/2007.

2.1.3.6 Modalités et délais de délivrance des titres

Le souscripteur recevra de la SIFIB-BH, centralisateur des titres BH, une attestation de propriété des titres souscrits et ce, dès la clôture des souscriptions.

2.1.3.7 Mode de Placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en bourse. Les actions nouvelles, éventuellement, non souscrites, seront offertes au public.

2.1.3.8 But de l'émission

Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de la consolidation des capitaux permanents de la banque et pour lui permettre de se conformer aux obligations

des autorités de tutelle concernant les ratios spécifiques au secteur bancaire notamment en matière de ratio de solvabilité et en prévision de l'entrée en application des normes relatives à Bâle II.

En effet, l'augmentation de capital a pour objectif de:

- renforcer ses assises financières en vue de consolider ses parts de marché dans le secteur du financement de l'habitat.
- assurer une plus large diversification de ses produits pour mieux s'adapter tant à la concurrence nationale qu'étrangère tout en respectant les ratios réglementaires de structure.

Cette augmentation de capital sera suivie de l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 70 MD et de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 70 MD destinées à donner à la banque un complément de ressources stables.

2.1.4 Incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions

2.1.4.1 Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 5 MD à prélever sur les réserves de la banque et la création de 1 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour (15) actions anciennes.

2.1.4.2 Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 28/05/2006.

2.1.5 Jouissance des actions nouvelles

Toutes les nouvelles actions souscrites et gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du 1er juillet 2007.

2.2 Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

2.2.1 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.2.2 Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

2.2.3 Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôt

2.3 Marché des titres

Les actions BH sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.3.1 Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 15 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la BH inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 28/05/2007, droits de souscription et droits d'attribution détachés.

2.3.2 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 2 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT et aux quotidiens de la place, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2007, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.3 Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 1 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 28/05/2007, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2007, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.4 Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse sur les droits de souscription auront lieu du 28/05/2007 au 22/06/2007 inclus*.
Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront le 28/05/2007.

2.4 Tribunaux compétents en cas de litiges ou modalités d'arbitrages

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital est de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

2.5 Prise en Charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN "TN0001900802" à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN "TN0001900786" à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 28/05/2007.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN "TN0001900794" durant la période de souscription préférentielle, soit du 28/05/2007 au 22/06/2007inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN "TN0001900778" à partir du 28/05/2007.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements / livraisons sur lesdits droits et actions négociés en Bourse.

** : Les actionnaires et /ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercés ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 22/06/2007 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.*

BANQUE DE L'HABITAT

Société anonyme au capital de 75.000.000 dinars divisé en 15.000.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.
Siège social : 21, Av. Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère BP 242 Cedex 1080
Registre de Commerce N° B138811996
Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 10/05/1989
Objet social: l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi des crédits
La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale BB+ à long terme avec perspective d'évolution stable et B à court terme par l'agence de notation "Standard & Poor's" en date du 02/11/2006

Augmentation de Capital de 75 MD à 90 MD par émission en numéraire de 10 MD et attribution d'actions gratuites de 5 MD

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/02/2007
Dépôt du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 29/03/2007 (AC 161512007)

Visa du CMF N°07-566 du 30 avril 2007

Notice légale publiée au JORT N°40 du 18/05/2007
Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à la BH Succursale Kheireddine Pacha Commerciale sous le N°14 032 032 3007 00258 5 84

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°……

Je (nous) soussigné (s) (nom et prénom):……
Pièce d'identité:……....
Agissant pour le compte de:……
Qualité:……
Nationalité:……. Age:…….. Sexe [1]: M ☐ F ☐
Profession:……..……....
Adresse: ……..
Propriétaire de ……...… actions BH

Déclare (ons) souscrire à (en toutes lettres) ……..……..
actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/07/2007.

1) A titre irréductible: à raison de 2 actions nouvelles pour 15 anciennes contre la remise des mes (nos)[2]:

☐ Actions anciennes

☐ Droits acquis en Bourse

☐ Total des droits de souscription donnant droit à ……..……...actions nouvelles
2) A titre réductible: à …… actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.
En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)[1]:

☐ en espèces

☐ par chèque N°……..du …….....tiré sur :……..Agence :……..

☐ par virement en date du…..…… .. effectué sur mon (notre) compte N° …….
ouvert à ……..…….Agence……. la somme de (en toutes lettres) ……....
représentant le montant des actions souscrites à raison de 15 dinars par action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche
Tunis le, ……/……./2007
Signature [3]

1: Cocher la case correspondante
2 : Remplir la case appropriée
3: Faire précéder la signature de la mention "Lu et Approuvé"

Copie

BANQUE DE L'HABITAT

Société anonyme au capital de 75.000.000 dinars divisé en 15.000.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.
Siège social : 21, Av. Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère BP 242 Cedex 1080
Registre de Commerce N° B138811996
Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 10/05/1989
Objet social: l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi des crédits
La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale BB+ à long terme avec perspective d'évolution stable et B à court terme par l'agence de notation "Standard & Poor's" en date du 02/11/2006

Augmentation de Capital de 75 MD à 90 MD par émission en numéraire de 10 MD et attribution d'actions gratuites de 5 MD

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/02/2007
Dépôt du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 29/03/2007 (AC 161512007)

Visa du CMF N°07-566 du 30 avril 2007

Notice légale publiée au JORT N°40 du 18/05/2007
Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à la BH Succursale Kheireddine Pacha Commerciale sous le N°14 032 032 3007 00258 5 84

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°……

Je (nous) soussigné (s) (nom et prénom):……
Pièce d'identité:……...
Agissant pour le compte de:……
Qualité:……
Nationalité:……. Age:…….. Sexe [1]: M ☐ F ☐
Profession:……..…….....
Adresse: ……..
Propriétaire de ……...… actions BH
Déclare (ons) souscrire à (en toutes lettres) ……..……..
actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/07/2007.
1) A titre irréductible: à raison de 2 actions nouvelles pour 15 anciennes contre la remise des mes (nos)[2]:

☐ Actions anciennes

☐ Droits acquis en Bourse

☐ Total des droits de souscription donnant droit à ……..……...actions nouvelles

2) A titre réductible: à …… actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.
En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)[1]:

☐ en espèces

☐ par chèque N°……..du …….....tiré sur :……..Agence :……..

☐ par virement en date du…..…… .. effectué sur mon (notre) compte N° …….
ouvert à ……..…….Agence……. la somme de (en toutes lettres) ……..... représentant le montant des actions souscrites à raison de 15 dinars par action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche
Tunis le, ……/……./2007
Signature [3]

1: Cocher la case correspondante
2 : Remplir la case appropriée
3: Faire précéder la signature de la mention "Lu et Approuvé"

BANQUE DE L'HABITAT

Société anonyme au capital de 75.000.000 dinars divisé en 15.000.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.
Siège social : 21, Av. Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère BP 242 Cedex 1080
Registre de Commerce N° B138811996
Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 10/05/1989
Objet social: l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi des crédits
La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale BB+ à long terme avec perspective d'évolution stable et B à court terme par l'agence de notation "Standard & Poor's" en date du 02/11/2006

Augmentation de Capital de 75 MD à 90 MD par émission en numéraire de 10 MD et attribution d'actions gratuites de 5 MD

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/02/2007
Dépôt du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 29/03/2007 (AC 161512007)

Visa du CMF N°07-566 du 30 avril 2007

Notice légale publiée au JORT N°40 du 18/05/2007

DEMANDE D'ATTRIBUTION N°……

Je (nous) soussigné (s) (nom et prénom):……
Pièce d'identité:……....
Agissant pour le compte de:……
Qualité:……
Nationalité:…….. Age:…….. Sexe [1]: M ☐ F ☐
Profession:……..…….....
Adresse: ……..
Propriétaire de ……...… actions BH

Je (nous) certifie (ons) avoir reçu copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, je (nous) vous demande (ons) l'attribution de …….. actions gratuites à raison d'une action nouvelle gratuite pour 15 actions anciennes. Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision d'attribution d'actions gratuites.

A l'appui de ma (notre) demande, j' (nous) exerce (ons)[2]

☐ Droits d'attribution, issus de mes actions anciennes

☐ Droits d'attribution acquis en bourse le …… (Attestation de transaction N°…….. du …….)

☐Total des droits d'attribution donnant droit à ……..…….. actions nouvelles gratuites

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche
Tunis le, ……/……./2007

Signature [3]

1: Cocher la case correspondante
2: Remplir la case appropriée
3: Faire précéder la signature de la mention "Lu et Approuvé"

Copie

BANQUE DE L'HABITAT

Société anonyme au capital de 75.000.000 dinars divisé en 15.000.000 actions de valeur nominale
5 dinars entièrement libérées.
Siège social : 21, Av. Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère BP 242 Cedex 1080
Registre de Commerce N° B138811996
Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 10/05/1989
Objet social: l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi des crédits
La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale BB+ à long terme avec perspective d'évolution stable et B à court terme par l'agence de notation "Standard & Poor's"
en date du 02/11/2006

Augmentation de Capital de 75 MD à 90 MD par émission en numéraire de 10 MD et attribution d'actions gratuites de 5 MD

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/02/2007
Dépôt du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 29/03/2007 (AC 161512007)

Visa du CMF N°07-566 du 30 avril 2007

Notice légale publiée au JORT N°40 du 18/05/2007

DEMANDE D'ATTRIBUTION N°……

Je (nous) soussigné (s) (nom et prénom):……
Pièce d'identité:……....
Agissant pour le compte de:……
Qualité:……
Nationalité:……. Age:…….. Sexe [1]: M ☐ F ☐
Profession:……..…….....
Adresse: ……..
Propriétaire de ……...… actions BH

Je (nous) certifie (ons) avoir reçu copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, je (nous) vous demande (ons) l'attribution de …….. actions gratuites à raison d'une action nouvelle gratuite pour 15 actions anciennes. Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision d'attribution d'actions gratuites.

A l'appui de ma (notre) demande, j' (nous) exerce (ons)[2]

☐ Droits d'attribution, issus de mes actions anciennes

☐ Droits d'attribution acquis en bourse le …… (Attestation de transaction N°…….. du …….)

☐Total des droits d'attribution donnant droit à ……..…….. actions nouvelles gratuites

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche
Tunis le, ……/……./2007

Signature [3]

1: Cocher la case correspondante
2: Remplir la case appropriée
3: Faire précéder la signature de la mention "Lu et Approuvé"